



**HAL**  
open science

## Pour une relecture de la correction des enfants au XIXe siècle : l'exemple de l'institution du père Rey

Eric Baratay

### ► To cite this version:

Eric Baratay. Pour une relecture de la correction des enfants au XIXe siècle : l'exemple de l'institution du père Rey. B. Delpal; O. Faure. Religion et enfermements, XVIIe-XXe siècles, Presses universitaires de Rennes, pp.33-53, 2005, 10.4000/books.pur.20385 . halshs-00562456v2

**HAL Id: halshs-00562456**

**<https://shs.hal.science/halshs-00562456v2>**

Submitted on 10 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Pour une relecture de la correction des enfants au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple de l'institution du père Rey**

ÉRIC BARATAY

Dans l'historiographie des établissements pénitentiaires, et notamment des maisons pour enfants, aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, l'étude de cas occupe un statut particulier depuis les premiers travaux des années 1970. Souvent, elle sert moins à l'expérimentation pour multiplier les hypothèses et les analyses qu'à appliquer et prouver une lecture théorique. Venu à cette histoire par hasard<sup>1</sup>, parallèlement à des travaux d'histoire religieuse et d'histoire de l'animal, j'ai été étonné par la prégnance, jusqu'à nos jours, d'une grille de lecture issue des travaux pionniers d'Erwin Goffman et de Michel Foucault<sup>2</sup>, appliquée aux prisons, aux colonies pénitentiaires mais aussi à toutes les institutions fermées (refuges, orphelinats, etc.). Elle se focalise sur l'analyse du projet de rééducation entre les murs, sur son immuabilité, sur sa volonté de contrôle totalitaire de l'espace, du temps, des corps, des esprits. D'où l'intérêt presque exclusif pour l'organisation horaire, le réglage et la répétitivité des gestes dans un strict ordonnancement, pour la structuration de l'espace qui permettrait de contrôler le quotidien et les relations, pour l'architecture qui livrerait ce projet ainsi minutieusement programmé : celui d'une prise en main et d'une restructuration totales des

---

1. Le désir des sœurs de Saint-Joseph, dont la maison-mère est à Fontaines-sur-Saône, près de Lyon, de réaliser une histoire de la fondation de leur congrégation par le père Joseph Rey.

2. Erwin GOFFMAN, *Asylums : essays on the social situation of mental patients and other inmates*, New York, Anchor Books, 1961, traduction française, Paris, Minuit, 1990 ; Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

enfants par le temps, la discipline, les mots et les gestes répétés afin de pénétrer les corps, les têtes, et fabriquer des individus nouveaux<sup>3</sup>. Outre que c'est souvent confondre projet et réalité, contenant et contenu, décor, discours et vécu, cette lecture procure une sensation de ressemblance, voire de répétition d'un exemple à l'autre à force de mettre la description au service de la démonstration de l'existence d'un mécanisme répressif totalitaire, identique partout. Il faut souvent désosser le discours et lire entre les lignes pour déceler les caractères originaux de telle ou telle entreprise. Les études synthétiques ou générales ont tendance à renforcer cette propension à l'uniformisation en soulignant les indéniables concordances chronologiques qui unissent les diverses institutions pour enfants pauvres, abandonnés, orphelins, vagabonds ou délinquants, entre leur apparition, en France, dans les années 1820-1840 et leur disparition ou transformation dans les décennies 1880-1890, ainsi que les évidentes parentés dans les organisations de ces établissements. Il est alors séduisant d'expliquer ce mouvement général par des causes sociétales, conjoncturelles ou structurelles, et donc de minimiser les différences de contenu ou de trajectoire au profit d'une tendance lourde, produite par une situation économique, sociale et culturelle donnée<sup>4</sup>.

Il existe aussi la volonté d'oublier, voire de nier le rôle des hommes à l'intérieur des institutions, le refus d'une amplitude d'action des individualités de manière à pouvoir souligner le totalitarisme et l'oppression d'un système identique partout, s'imposant aux enfants aussi bien qu'aux directions. Or, après avoir été longtemps minimisée en particulier sous l'influence du marxisme et du structuralisme, l'importance de l'acteur est devenue une évidence dans les sciences humaines<sup>5</sup> et dans la plupart des domaines historiographiques depuis le début des années 1980. Même si le retour de balancier est souvent excessif, la mode de la micro-histoire s'est fondée sur l'intérêt pour l'individu aux dépens des masses et de la longue durée. Les chercheurs ont appris à se méfier des cadres théoriques et des découpages économiques, sociaux, etc., préétablis et préfèrent comprendre comment les individus composent les leurs. Pourtant, la littérature consacrée à l'enfermement en général et à la rééducation des enfants en particulier, ainsi que le débat lors du colloque qui a donné lieu à ce volume, montrent à quel point cet angle de lecture peine à s'imposer. Ainsi, les cas, comme celui du père Rey, contraires au modèle normatif mis en place sont

3. Voir les lectures fondatrices et archétypales de Mettray dans Michel FOUCAULT, *Surveiller...*, op. cit. et de Fontgombault dans Michelle PERROT (dir.), *L'impossible prison*, Paris, Seuil, 1980.

4. Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT, *De la prison à l'école. Les pénitenciers pour enfants en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Kortrijk, UGA, 1996; Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT et Éric PIERRE (dir.), *Enfance et justice au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914*, Paris, PUF, 2001.

5. Alain TOURAINE, *Le retour de l'acteur, essai de sociologie*, Paris, Fayard, 1984.

qualifiés « d'exceptionnels » et bottés en touche. Les analyses différentes n'ont d'écho qu'en étant intégrées, d'une manière souvent forcée, dans la lecture théorique habituelle.

Outre cette fidélité d'analyse, on peut trouver deux autres raisons à tout cela. C'est d'abord un rejet du privé et une apologie du public, quel qu'il soit, qui font condamner les expériences du XIX<sup>e</sup> siècle, en majorité privées, et soutenir l'étatisation et la laïcisation des établissements, conçus comme une logique prise en main par l'État d'un de ces droits et devoirs fondamentaux. C'est aussi, l'un et l'autre allant souvent ensemble, le résultat d'une philosophie de l'histoire où, par un long processus, on passerait inéluctablement de la répression totalitaire à l'éducation préventive, où l'ordonnance de 1945 serait l'horizon obligatoire et indépassable de cette évolution, la fin de cette histoire. Cela fait rejeter l'avant dans la légende noire du carcéral, louer l'après comme une avancée de la civilisation, refuser les velléités de modification, perçues comme d'intolérables retours en arrière, et se méfier des analyses qui dérangent ce tableau historique des progrès de l'éducation de l'enfance défavorisée. La lecture historique est devenue lecture philosophique et idéologique. Si l'arrière-plan civique est louable et n'est pas mis en cause ici, sa conjonction avec l'analyse historique voile souvent le regard, comme d'ailleurs en d'autres domaines passionnés car questionnés par le temps présent, comme l'histoire des femmes, de l'immigration... ou de l'animal. L'historien a tout à gagner à séparer ces lectures et à multiplier les angles d'analyse. L'exemple de l'institution du père Rey montre que les approches par la grille foucauldienne, par les convergences de forme ou de chronologie n'épuisent pas le sujet même si elles peuvent apporter beaucoup. Il n'est pas de notre propos de les rejeter comme obsolètes ou inutiles mais de montrer qu'elles sont incomplètes, quelquefois illusoire ou fausses et que d'autres axes de questionnement sont possibles et fructueux. Ainsi le rôle des acteurs dans les institutions de correction pour enfants est à revoir en abandonnant l'idée que ces institutions s'imposent à tous d'une manière semblable et donc que l'étude de leurs structures vaut mieux que celle des actes individuels. Il faut poser la question de l'autonomie des individus, des enfants au directeur en passant par les gardiens, de l'interaction continue entre ces groupes et à l'intérieur de ces groupes entre les individus, des différences de réaction et d'attitude face à des situations semblables, etc. Tout cela est bien connu, de nos jours, dans le domaine voisin de l'éducation nationale. Quoi de plus identique dans leurs institutions que les collèges et les lycées? Pourtant, qui a professé sait que leurs vies quotidiennes varient selon les élèves ou les enseignants et que les directeurs, dont les rectorats connaissent les capacités individuelles, sont régulièrement mutés afin d'éviter que certains... nuisent trop longtemps! Ce poids des acteurs est tout aussi sensible dans les

institutions de correction et il serait possible d'écrire avec lui une autre histoire de Mettray ou de Fontgombault. Le but de cette contribution est de montrer qu'il existe des différences et des originalités entre ces institutions et que le rôle des individus n'est pas négligeable dans leurs évolutions. Cela ne peut passer que par des études locales précises, par des comparaisons systématiques, et cela pose la question préalable des documents utilisables.

### Des documents et de leur usage

Une idée répandue dans la littérature et les débats sur les prisons et maisons de correction au XIX<sup>e</sup> siècle voudrait qu'il soit impossible d'écrire l'histoire des institutions privées avec leurs archives sous prétexte que celles-ci seraient partiales, travesties et même purement hagiographiques dans le cas des nombreux établissements religieux qui ajoutent une ambition de conversion pour participer à la marche triomphante de l'Église. Seuls seraient valables les documents administratifs produits par les préfetures, les ministères, les diverses inspections (des prisons, des écoles, etc.) chargés de surveiller ces institutions et donc pourvus d'un regard dégagé des préoccupations mercantiles, religieuses ou purement justificatrices qui encombreraient celui des directions locales. Or, ce postulat repose moins sur une étude empirique des diverses sources que sur les positions évoquées plus haut : une apologie du public ; un refus, par principe, de l'éventuel intérêt d'expériences de toute façon condamnables car contraires à la marche vers l'étatisation et la transformation du redressement.

L'exemple de l'institution du père Rey montre que la question des sources est plus complexe et que leur validité peut être inverse à celle supposée. Nous avons consacré un article<sup>6</sup> à exposer les raisons de la chute de cette entreprise, passée de la louange parlementaire en 1874<sup>7</sup> à l'opprobre unanime en 1888 avec la révélation de violences sexuelles sur les enfants. Outre cette ultime affaire, le naufrage progressif résulte de haines à l'intérieur de la congrégation, d'un écart croissant de représentation, en matière d'hygiène ou de scolarité, entre les religieux et la bourgeoisie dirigeante, mais aussi d'une opposition d'une bonne partie de l'administration pénitentiaire tenaillée par l'anticléricalisme et qui n'accepte pas son dessaisissement au profit des établissements privés, une option entérinée par la loi de 1850 sur le redressement des jeunes détenus. Cela rend sa production littéraire guère plus sûre que la prose cléricale. Ainsi les reproches des inspecteurs varient en intensité selon le bon vouloir politique, ce qui n'est pas un gage de fiabilité, et correspondent toujours aux thèmes constitutifs de l'anticléricalisme

6. Éric BARATAY, « Affaire de mœurs, conflits de pouvoir et anticléricalisme : la fin de la congrégation des frères de Saint-Joseph en 1888 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 213, 1998, p. 299-322.

7. *Annales de l'Assemblée nationale*, décembre 1871-janvier 1872, t. 6, p. 164-165 ; *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires*, 1873-1875, t. 3, p. 102-112, t. 4, p. 327-328, t. 6, p. 373-374.

depuis le début du siècle : caractère malsain de la vie ecclésiastique, obscurantisme, amour de l'argent, volonté d'ignorer les lois<sup>8</sup>. Il ne s'agit pas de nier les réelles déficiences mais de souligner les conséquences de ces positions. C'est d'abord une exigence supérieure à celle exercée sur les colonies publiques : en 1875 à Cîteaux, par exemple, l'inspecteur général affirme que la ration hebdomadaire de viande (350 à 400 grammes) est trop faible alors qu'elle est supérieure à celle exigée par le règlement national de 1869 et à celles en vigueur dans la plupart des établissements d'État<sup>9</sup>. C'est aussi la tentation d'inventer des insuffisances du fait de cette exigence ou par mauvaise foi. À Oullins, l'inspecteur général reproche en 1878 l'absence de lavabo alors qu'il vient d'être installé 90 robinets et une piscine chauffée en 1876. En 1881, l'inspecteur du travail accuse la congrégation de faire des profits avec les produits du jardin alors qu'ils ne suffisent pas à nourrir les 200 personnes présentes. À Cîteaux en 1882 et 1883, le directeur de la circonscription pénitentiaire de Dijon reproche une parcellisation des formations professionnelles, concluant que le colon « est apprenti parfait, mais non ouvrier », ce qui constitue une condamnation plaisante d'une école d'apprentissage assez renommée pour attirer les enfants de la région<sup>10</sup>. À cause de cette hostilité, les contradictions sont nombreuses entre les inspecteurs et même chez le même inspecteur. L'exemple le plus savoureux est celui de cet inspecteur du primaire envoyé en urgence à Cîteaux lorsque éclate le scandale de 1888. Son verdict est sévère (autorité défaillante, progrès trop lents, niveaux très passables) alors qu'il avait rédigé des rapports convenables de 1884 à 1886<sup>11</sup> ! Où se trouve la réalité ? Avait-il fermé les yeux avant 1888 ou répond-il aux exigences politiques cette année-là ? Les mêmes raisons font manier l'insinuation. Pour appuyer le rapport défavorable d'un inspecteur général à propos d'Oullins, le ministère de l'Intérieur demande l'avis du préfet du Rhône en 1884 et lui rappelle, au cas où il n'aurait pas compris l'intention finale (fermer l'établissement), l'affaire du frère Urbain, accusé en 1883 d'avoir violenté un enfant, alors qu'une enquête antérieure avait seulement conclu à une réaction excessive face à des provocations et à de faux témoignages de la part de colons. Le préfet désavoue l'inspecteur général en rédigeant un rapport strictement contraire<sup>12</sup> !

8. ADCO (Archives départementales de la Côte d'Or), 17 Y 4, rapport de l'inspecteur général, 1875, rapports de la direction régionale pénitentiaire, 1881 et 1882; ADR (Archives départementales du Rhône), 1 Y 24, rapport de l'inspecteur général, 1876, 1 Y 329, lettre de l'inspecteur du travail au ministère de l'Intérieur, 10 août 1881.

9. ADCO, 17 Y 4, rapport de 1875; Christian CARLIER, *La prison aux champs. Les colonies d'enfants délinquants du nord de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Atelier, 1994.

10. ADR (Archives départementales du Rhône), 1 Y 24, rapport de l'inspecteur général, 1878, 1 Y 329, rapport de l'inspection du travail, 1881; ADCO, 17 Y 4, lettres du ministère de l'Intérieur au préfet, 14 mars 1882 et 13 août 1883.

11. ADCO, XIV Tb 27, rapports, 1884-1886, lettre au ministère de l'Intérieur, 6 juillet 1888.

12. ADR, 1 Y 24, correspondance entre le ministère et le préfet, 15 et 22 janvier 1884, 1 Y 326, dossier frère Urbain, 1883.

C'est bien une autre hagiographie (laïque, anticléricale, étatique, voire républicaine) qui s'oppose à la littérature religieuse, tout aussi hagiographique mais qui apporte autant d'informations sur la vie quotidienne ou sur les représentations des groupes et même plus sur certaines réalités. Ainsi, les haines qui entredéchirent les membres de la congrégation après la mort du père Rey en 1874 permettent de plus apprendre sur l'évolution de l'institution que les rapports girouettes de l'administration<sup>13</sup>. On découvre une situation tout aussi crue à travers les mémoires et libelles rédigés à propos des procès qui scandent la vie de l'œuvre et qui ont lieu entre ses membres, contre les pouvoirs publics ou les propriétaires voisins. Si les rapports annuels auprès des notables lyonnais puis des commissions de surveillance imposées par l'État sont des tableaux officiels révélant les représentations et les intentions, ils donnent aussi des indications inédites du fait d'une certaine volonté de transparence de la part du père Rey. Il est ainsi le seul à déplorer le suicide d'un colon à Cîteaux en 1859<sup>14</sup>. Où étaient les inspecteurs, le préfet, le ministère de l'Intérieur? C'est avec tous les textes disponibles, sans exclusive préalable, que l'historien doit entreprendre son questionnement tout en sachant que le poids des représentations, des imaginaires et des idéologies empêche souvent de voir la réalité.

Une autre source a mauvaise presse dans l'historiographie pénitentiaire. Il s'agit des *Statistiques des établissements pénitentiaires*, publiées chaque année par l'administration centrale d'après un questionnaire rempli par chaque directeur d'établissement recevant des détenus placés par l'État. Ces statistiques sont sujettes à caution parce qu'elles sont construites à partir de définitions aléatoires (à quel niveau, par exemple, tel ou tel jugera qu'un enfant sait lire?), parce qu'elles présentent des erreurs de calcul, quelquefois aussi simples que des additions! (mais cet aspect, prononcé dans la décennie 1850, s'améliore ensuite), parce qu'elles peuvent être arrangées par des directeurs soucieux de maquiller une réalité bien moins rose. À cause de cela et du fait que les statistiques pourraient surtout servir à comparer ce qui n'est pas le propos d'une problématique affirmant l'uniformité du système, cette source a fait l'objet d'un rejet quasi total de la part des historiens du carcéral. Mais c'est faire preuve d'une belle naïveté de littéraires vis-à-vis des mathématiques. Cette attitude s'inscrit dans un contexte général où, après avoir adoré les statistiques dans les années 1950-1970, les historiens les ont jetées avec l'eau du bain lorsqu'ils se sont aper-

13. BML (Bibliothèque municipale de Lyon), 129 679, *Compromis d'arbitrage entre les directeurs de Cîteaux et les membres qui, sous la direction du père Coeur, se trouvaient attachés à la colonie de Saint-Genest-Lerpt*, rapport manuscrit non daté (1892 environ), rédigé par un tiers à la demande de l'évêque de Dijon pour une future décision.

14. *Rapports annuels du directeur de la colonie à la commission de surveillance de 1851 à 1874*, Cîteaux, 1881, rapport de 1859. Voir aussi, BML, 110820-822, *Compte rendus du refuge d'Oullins*, 1837-1846.

cus qu'elles pouvaient être incertaines et que leur interprétation était aléatoire. Mais aucun d'eux n'affirmerait qu'un texte quelconque livre La Vérité et qu'il n'est pas besoin de le confronter à d'autres documents. Pourquoi demander le contraire aux statistiques ? Elles sont tout autant construites que les textes par un amalgame identique de réalités, de déformations, de desseins cachés. Il revient à l'historien de les décortiquer, de la même manière qu'il a appris à le faire pour les textes, en les évaluant, en les recoupant entre-elles et en les confrontant à d'autres sources. Aucune de ces statistiques, prises isolément, n'est sans doute vraie mais l'ensemble, contrôlé, peut livrer des tendances d'évolution ou des informations sur les intentions. Car, même réelles, les déformations sont rarement considérables : tel ou tel directeur n'hésitait sans doute pas à gonfler, par exemple, le taux d'alphabétisation des enfants de 5, 10, 20 % mais plus difficilement de 100 %. Il en est de même, de nos jours, dans l'administration (police, justice, éducation...) où l'on surévalue souvent, où l'on inverse plus exceptionnellement.

Ainsi notre étude<sup>15</sup> des colonies d'Oullins, Cîteaux et Brignais montre une bonne corrélation entre les statistiques fournies par les directions et les textes de l'administration pénitentiaire. Après 1848 et le départ du père Rey pour la colonie de Cîteaux, la maison d'Oullins a souvent des rapports plus critiques et des statistiques moins bonnes, par exemple en matière de scolarité, alors qu'on pourrait s'attendre à une tentation d'homogénéiser les résultats à l'intérieur d'une même institution. Lorsque des rapports défavorables concernent Cîteaux dans la décennie 1870, pour des raisons multiples et enchevêtrées (d'une exigence et d'une hostilité croissantes des inspecteurs à la déficience des frères) qui doivent faire rejeter toute explication unique et manichéenne, les statistiques montrent aussi une baisse des niveaux. Bien plus, celle-ci transparait dès la fin des années 1860 alors que Rey, vieilli, laisse la main à des seconds moins charismatiques et entreprenants, à l'origine ensuite des divisions et des scandales. Or les textes officiels perpétuent les louanges qui culminent avec le rapport parlementaire de 1874. Dire que cela n'est dû qu'à la politique favorable au privé du Second Empire et de l'Ordre Moral ne suffit pas car le rapport de 1874 n'hésite pas à qualifier bon nombre de maisons privées de simples exploitations de main-d'oeuvre infantine. Il s'agit plutôt d'un décalage entre une réalité plus ou moins confessée par les statistiques et le regard maintenu des personnalités extérieures. Plus largement, les statistiques permettent de déceler des divergences d'évolution entre institutions. Nous renvoyons le lecteur à nos travaux précédents pour leur présentation. Nous les avons entreprises parce que nous

15. Éric BARATAY, *Le père Joseph Rey serviteur de l'enfance défavorisée. Une expérience d'insertion au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1996, en particulier chapitre V et VI, et, du même, « Affaires de mœurs... », *op. cit.*



avons la conviction que la seule description des structures ne pouvait rendre compte des finesses de l'histoire. Or ces statistiques comparées montrent, par exemple, l'avance, dans les années 1850-1860, de certaines colonies privées, telles Cîteaux et Mettray, en matière d'encadrement, d'alimentation, de scolarité, etc., et l'effort de rattrapage des colonies publiques à partir de la décennie 1870. Tout cela posé, que montre l'institution du père Rey ?

### Une histoire complexe

Fixons d'abord les étapes de l'entreprise. Elle commence en 1835 lorsque le père Rey est nommé supérieur des frères de Saint-Joseph, chargés du quartier des garçons de moins de seize ans à la prison de Lyon, et supérieur de la société religieuse de Saint-Joseph, constituée parallèlement à une société civile afin de fonder un refuge pour enfants abandonnés, vagabonds, confiés en correction par les parents ou libérés de prison. Ce refuge d'Oullins près de Lyon, le premier, en France, spécialisé dans l'accueil des garçons en « danger moral », est doublé en 1846 par une colonie agricole installée sur le domaine de Cîteaux. Cependant, la révolution de 1848 entraîne la destruction du refuge d'Oullins par les canuts et l'évacuation de Cîteaux. L'œuvre est relancée par la transformation, en 1849, des deux maisons en colonies pénitentiaires et par la création de la congrégation des frères de Saint-Joseph en 1853. Cela permet une croissance de l'encadrement et des effectifs de pensionnaires avec l'arrivée des enfants placés par l'État, qu'ils soient acquittés en raison de leur manque de discernement mais envoyés en correction (article 66 du code pénal), ou condamnés à des peines de prison de six mois à deux ans (article 67). À la fin du Second Empire, avec l'ouverture d'une troisième maison à Saint-Genest-Lerpt, près de Saint-Étienne (1866), cette institution pour enfants est la plus importante en France et jouit d'une grande renommée qui connaît son apogée en 1874. Le rapport parlementaire de cette année là et les obsèques du père Rey sont l'occasion de louanges officielles. L'après Rey est marqué par une croissance apparente (ouverture d'orphelinats, transfert en 1884 de la maison d'Oullins à Brignais en des locaux salués pour leur modernité), mais aussi par des dissensions internes, un abandon progressif des préceptes initiaux, des conflits avec l'administration. La découverte d'actes pédophiles en 1888 suscite une campagne de la presse républicaine et un projet de loi visant à la suppression de toutes les congrégations, et entraîne la fin des fonctions pénitentiaires de l'institution, l'abrogation de son décret d'utilité publique, la dispersion de force des frères. Bien que les enfants placés par les parents reviennent ensuite, les pères vendent les trois domaines dans la décennie 1890 et mettent fin à l'expérience<sup>16</sup>. La trajectoire est semblable

16. Sur l'après Rey cf. Éric BARATAY, « Affaires de moeurs... », *op. cit.*

à bien d'autres entreprises, nées dans les années 1780-1840 en Europe, aux États-unis et en France, qu'elles soient refuges pour enfants pauvres, libérés, en correction paternelle, ou colonies agricoles, industrielles, pénitentiaires, et qui font faillite, notamment en France, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

### *Les originalités de l'entreprise*

Cela n'empêche pas de fortes originalités qui interdisent de fondre l'expérience dans un portrait stéréotypé. En comparant avec d'autres institutions de correction, trois aspects se dégagent, d'ailleurs relevés par les contemporains<sup>18</sup> : la volonté de ne pas différencier les enfants selon leurs origines ; un encadrement important et actif ; le désir d'éduquer plus que de punir. Lorsque Rey s'engage dans l'œuvre de Saint-Joseph en 1835, il ne partage pas la crainte d'un développement de la criminalité, du vagabondage, d'un péril social, qui anime les notables lyonnais qui l'entourent et le soutiennent. Il se réfère à une vieille conception chrétienne en soulignant le poids du péché originel et des vices, la nécessité d'une lutte incessante dès l'enfance. Alors que les laïcs veulent un renforcement de la prison par son encadrement, avec une maison de correction en amont et un asile du repentir en aval, il fait ajouter une providence pour l'éducation des enfants malheureux et y intègre ensuite les autres formes d'accueil<sup>19</sup>. Il participe ainsi à la confusion de l'époque entre le pauvre et le délinquant tout en considérant celui-ci comme une figure de l'enfance défavorisée et tout en déplaçant le sens de l'œuvre de l'amendement vers la prévention. Il ne participe pas à la conception répandue de l'enfance coupable mais annonce la notion d'enfance malheureuse qui se développe parmi les élites à partir des années 1880-1890. D'où la volonté de ne point distinguer entre les divers enfants qui remplissent peu à peu ses maisons : orphelins, abandonnés, pauvres ou libérés de prison placés par la société laïque de Saint-Joseph, enfants confiés par les parents pour une correction paternelle ou pour un apprentissage, détenus de l'État (articles 66 et 67). Leurs flux varient au gré des conjonctures : activité plus ou moins forte de la société laïque, envois plus ou moins nombreux de l'administration, possibilités d'hébergement, nécessité d'ouvrir la porte à ceux qui apportent des fonds toujours bienvenus pour perdurer : notables, parents, État. Les établissements changent ainsi sans cesse de visage ou en mélangent plusieurs : refuge, maison de correction, école d'apprentissage, colonie pénitentiaire. Contrairement aux demandes des notables ou de l'État, Rey loge ces divers enfants dans les mêmes locaux et les soumet aux mêmes usages. Ainsi,

17. Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT et Éric PIERRE (dir.), *op. cit.*

18. *Enquête parlementaire...*, 1873-1875, t. 4, p. 327-328, t. 6, p. 373-374.

19. Archives de Montgay (Rhône), *Œuvre de Saint-Joseph*, 1835, p. 1, 1838, p. 1.

lorsque arrivent les détenus au début des années 1850, il adopte leur costume pour tous les enfants et les frères afin d'atténuer le sentiment de détention des uns et renforcer l'esprit de communauté de tous<sup>20</sup>.

Justement, la forme d'encadrement est l'aspect qui étonne le plus les contemporains et qui devient la marque originale de l'institution. Pour Rey, la moralisation des enfants, jugée indissociable de leur éducation scolaire et professionnelle, s'obtient en priorité par le travail assidu et l'exemple édifiant. Celui-ci doit être donné par les frères qui sont logés, vêtus, nourris comme les enfants et soumis aux mêmes travaux collectifs à la tête des sections. Ce travail avec les enfants, inconnu ailleurs, vise, au-delà de la transmission d'un savoir, à ôter l'idée de peine, à imposer celle de devoir, à créer une émulation par l'exemple, un sentiment de fraternité et de famille. Rey impose ce modèle dès 1835<sup>21</sup> mais l'ampleur de la tâche, les frères devant être surveillants, instituteurs, contremaîtres et « frères », crée des problèmes de recrutement et de persévérance qui ralentissent le développement de l'œuvre et obligent à repousser nombre de sollicitations (de l'État pour les quartiers d'enfants dans les prisons, de notables pour des refuges) et à laisser la place à des congrégations moins exigeantes sur la formation de leur personnel, comme celle des frères des Écoles chrétiennes. Car pour réussir cette propédeutique de l'exemple, Rey installe peu à peu un fort encadrement. À Cîteaux, il y a 1 frère pour 7,2 enfants en 1851, 1 pour 5 en 1865 (le taux souhaité en 1835). En 1873, les 760 enfants sont encadrés par 200 pères, frères et sœurs, soit un pour 3,8, alors que le règlement national de 1869 demande 1 surveillant pour 16,6 enfants et que la plupart des colonies publiques sont à 1 pour 20 à 25<sup>22</sup>.

Le désir d'éduquer plus que de punir est, en apparence, moins original. Il est affiché en d'autres colonies pénitentiaires, même si la punition importe plus à l'administration pénitentiaire du milieu du siècle, et dans beaucoup de refuges, d'orphelinats, etc.<sup>23</sup>. Pour moraliser, façonner les âmes et les corps, certains moyens utilisés par Rey sont fréquents ailleurs comme l'émulation par la vie en communauté et les récompenses, ou la restructuration des individus pour une nouvelle vie par la séparation avec le monde et l'organisation horaire précise. Cependant, il faut aller plus loin dans la quête du vécu pour déceler la réalité déployée, la comparer à celle d'autres institutions, mesurer la distance entre le discours, le décor et les

20. ADR, 4 M 621, Traité avec le préfet, 5 janvier 1849; Archives de l'évêché de Dijon, 8 K 2/1, Instance judiciaire intentée par la Société laïque de Saint-Joseph, 1867, p. 1-9; Louis MICHEL, *Cîteaux et sa colonie pénitentiaire*, Paris, 1865, p. 32.

21. BML, 110 823, *Compte rendu de la colonie d'Oullins*, 1838, p. 3.

22. *Rapports annuels...*, p. 3, 15, 22, 54, 116, 125, 153. Sur les colonies publiques : Christian CARLIER, *op. cit.*

23. Mathias GARDET et Alain VILBROD, *Les Orphelins-Apprentis d'Auteuil, histoire d'une oeuvre*, Paris, Belin, 2000.

actes<sup>24</sup>. Avec Rey, la volonté d'éduquer s'exprime surtout par la fonte du régime des détenus dans celui des autres enfants et dans l'importance accordée à l'éducation et à l'apprentissage. Partageant une conception répandue dans le clergé, le père affirme ne pas donner la priorité à l'instruction scolaire par crainte de détourner les enfants de leur condition, de les pousser à de dangereuses prétentions. L'instruction est un moyen de maîtriser la qualification professionnelle, de faciliter le placement ultérieur, pas l'ascension sociale. Pourtant, Rey installe dès 1850 une instruction primaire assez poussée pour l'époque avec un personnel (un pour 17 enfants en 1853), un volume horaire et des matières inconnus ailleurs : grammaire et dessin linéaire pour les plus âgés (prévus par Guizot en 1833, supprimés par Falloux mais maintenus par le père) ; histoire et géographie à la fin des années 1850 en devançant les indications de 1863 du ministre Duruy. Les résultats sont honorables dans la décennie 1860, meilleurs que ceux de la plupart des colonies pénitentiaires et supérieurs à la moyenne nationale. À la même époque, Rey développe un primaire supérieur, quasi-inexistant ailleurs y compris à Oullins, et qui concerne 10 à 20 % des effectifs. Les exemples de réussite scolaire et de promotion sociale (officiers, ingénieurs, enseignants, administrateurs, savants...) sont assez divers et nombreux pour que Rey les utilise auprès des enfants pour présenter un modèle et obtenir leur adhésion aux préceptes de moralité et de travail qui pourraient apparaître vains sans cela<sup>25</sup>. Toujours prioritaire dans l'esprit du père, l'apprentissage est marqué par un effort de diversification, d'adaptation au marché, qui fait développer dès Oullins puis à Cîteaux des cours et des ateliers modernes d'horticulture, de métallurgie, d'imprimerie, etc., et une volonté de tenir compte des désirs des enfants. D'où le refus du père, en 1863<sup>26</sup>, d'installer un tout agricole exigé par l'administration pénitentiaire et des élites rêvant de transformer de dangereux citadins en ruraux contrôlés. À Cîteaux, cet apprentissage obtient une belle renommée dès la décennie 1860. Ainsi, les produits agricoles se vendent jusqu'à Dijon et sont retenus à l'avance ; l'imprimerie joue un rôle important dans l'édition religieuse régionale du troisième quart du siècle ; des familles et des enfants sollicitent des admissions pour bénéficier de cet apprentissage. Cependant, celui-ci ne commence qu'à l'âge de 14 ans et ne concerne que 30 à 40 % des effectifs. Les autres enfants sont voués à des tâches répétitives, comme en bien d'autres colonies, et cela montre la complexité des choses, le double visage d'une institution aux décors et aux rythmes uniques, mais qui est école réputée pour les uns, lieu de travail à la chaîne pour les autres. Cette complexité vaut aussi pour l'éducation des corps et des esprits.

24. Sur tout ce paragraphe, Éric BARATAY, *Le père Joseph Rey, op. cit.*, chapitres IV et V.

25. *Rapports annuels...*, Cîteaux, 1881, p. 7, 12, 66, 91.

26. *Ibid.*, p. 74-75.

À côté des uniformes, de la discipline, des récompenses ou des punitions, qu'on trouve en maintes maisons de correction, le père installe la musique chorale puis l'instrumentale dès Oullins, la gymnastique quotidienne dès 1855, donc avant la plupart des institutions de correction et des écoles primaires, mais aussi le théâtre dominical ou lors des fêtes à la même époque. Pour faciliter la réinsertion, les sorties (pèlerinages, défilés et concerts dans les villes voisines, concours musicaux, promenades pour herboriser) sont fréquentes avec un encadrement allégé pour montrer que les enfants ne sont ni indociles, ni prisonniers. Les familles sont reçues les dimanches ou aux fêtes mais les rencontres sont surveillées afin que l'ouverture ne contre-carre pas le façonnement<sup>27</sup>.

### *Le bricolage du modèle*

Ces originalités montrent que Rey n'adopte pas un modèle tout prêt. Il n'en crée pas un d'un coup non plus. Cette complexité pose le problème, peu évoqué par les historiens du carcéral, de l'adéquation entre les échelles de lecture, entre l'histoire globale, en longue durée, qui retient surtout les apparences communes et qui tend à uniformiser, et l'histoire ponctuelle qui peut relever des différences<sup>28</sup>. Ainsi, comment expliquer la participation de Rey à un mouvement séculaire et européen de correction mêlant philanthropie, enfermement, redressement, et la création d'une expérience originale? En fait, son institution révèle de profonds héritages, des influences contemporaines, l'utilisation et la modification de modèles ou de cadres proposés, des tâtonnements, des évolutions, des allers-retours incessants. Ainsi, doit-il sans cesse composer entre un projet initial (l'éducation d'enfants défavorisés) et les possibilités offertes, ce qui donne un itinéraire fluctuant. Quêtant l'aide épiscopale pour réaliser son dessein, il est propulsé, sans le vouloir, au poste de supérieur des frères des prisons puis engagé par des confrères et des notables dans un encadrement de la prison qu'il essaie d'orienter en accueil d'enfants placés mais qui devient, vers 1838-1841, plutôt un centre de formation de frères spécialisés. Son bon accueil par le monde philanthropique français lui fait songer un temps à se consacrer uniquement à cette tâche. C'est encore l'initiative de notables qui l'incite à changer de cap en 1846 pour ouvrir une colonie agricole pour enfants défavorisés, une forme nouvelle, à la mode dans les sphères de la philanthropie, et à penser orienter son oeuvre dans cette voie. Les événements de 1848, l'endettement, la volonté de faire survivre l'entreprise

27. *Ibid.*, p. 120-121; *Rapport du conseil d'administration aux bienfaiteurs de l'œuvre*, Lyon, 1862, p. 8-9.

28. Ce problème se pose en maints sujets. Nous l'avons rencontré pour un autre cas d'enfermement, celui des zoos!, où les longues évolutions communes s'allient à de fortes différences de situation. De nos jours, il y a peu à voir entre le zoo expérimental d'Arnhem aux Pays-Bas et la fourrière grillagée du mont Faron à Toulon.

l'amènent à privilégier la colonie pénitentiaire, un autre type d'institution, cette fois soutenu par l'État, et l'oblige à abandonner l'expérience des frères des prisons pour consacrer tous les cadres à la nouvelle tâche. Ses maisons oscillent ensuite, au gré des flux d'enfants placés par les notables, les familles ou l'État, entre le refuge, la maison de correction, l'école d'apprentissage, la colonie pénitentiaire. Alors qu'il réaffirme sa préférence pour le refuge en 1853, il doit à ce moment recevoir de plus en plus de détenus et se consacrer à plein à cette tâche. Il doit la minorer lorsque l'État réduit les envois à partir de 1858, puis la privilégier à nouveau en 1866 au moment où des notables stéphanois l'obligent à s'occuper d'un nouveau refuge ouvert à Saint-Genest-Lerpt<sup>29</sup> ! En fait, Rey s'inscrit dans le contexte général en saisissant des opportunités offertes, en prenant en main des cadres imaginés par d'autres qui lui donnent ainsi un soutien indispensable. Mais il fait oeuvre originale en unifiant ces cadres dans un projet unique (l'aide aux défavorisés quels qu'ils soient), en les meublant à sa guise, en les aménageant en fonction d'influences diverses.

Les influences contemporaines laïques semblent paradoxalement les moins importantes, peut-être parce que le père, ballotté par force d'une expérience à l'autre, affirme en réaction une indépendance d'esprit et d'attitude. Il s'éloigne, par exemple, des projets des notables lyonnais en 1835 ou s'oppose aux désirs de l'administration du Second Empire d'un tout agricole ou d'une répression plus marquée. En revanche, il applique aux enfants placés en correction paternelle à partir de 1843 à l'initiative des notables lyonnais une discipline voisine de celle instaurée dans le quartier pour enfants des prisons lyonnaises, qu'il a connu grâce aux frères. En revanche, il ne semble pas bien connaître les expériences contemporaines de colonies agricoles ou pénitentiaires<sup>30</sup> lorsqu'il va à Cîteaux en 1846. Mettray est la seule qu'il ait fréquentée lors d'un ou deux voyages mais la circulation des influences semble aller de Rey, engagé plus tôt dans la correction, à Metz<sup>31</sup> sauf pour certains aspects comme la gymnastique. Les règlements de l'administration pèsent bien plus lourd à partir de 1850. C'est ainsi le préfet de la Côte d'Or qui impose la construction de cellules en 1852 pour se conformer aux normes nationales<sup>32</sup>. Une autre influence sensible est celle de la vie militaire. Des sous-officiers sollicités par Rey installent la gymnastique, alors liée à l'armée, et la marche au pas au tournant des années 1850-1860, puis une école militaire pour les 15-20 ans en 1872 pour montrer que la ferveur nationaliste concerne aussi les religieux, sus-

29. Roger GARRAUD, *Histoire de la vie et des oeuvres du R. P. Joseph Rey*, Cîteaux, 1891, p. 271-273.

30. Sur le contexte carcéral, voir Henri GAILLAC, *Les maisons de correction, 1830-1946*, Paris, Cujas, 1971, réédition 1991.

31. Frédéric DEMETZ, *Lettre sur le système pénitentiaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1872, p. 47-48.

32. ADCO, 17 Y 9, lettre du préfet à Rey, 21 février 1851.

pectés par beaucoup sur ce point. Cette militarisation s'inscrit en fait dans un contexte plus large : discipline, marche au pas, « bataillons scolaires » (1881) investissent aussi les collèges, les lycées, les internats de ce milieu de siècle<sup>33</sup>.

C'est en élargissant ainsi les perspectives qu'on comprend le mieux la construction et l'originalité de l'expérience du père Rey. Car les influences déterminantes proviennent du modèle chrétien. D'abord des petits séminaires, les seuls établissements pour garçons qu'il ait connus avant 1835, à propos de l'emploi du temps, de la rigueur jansénisante, de l'ordonnance des enfants, du mode d'alimentation, des récompenses et des punitions utilisées, de la pratique du chant et du théâtre, toutes choses qui relient indirectement l'institution de Rey aux collèges jésuites de l'époque moderne<sup>34</sup>. Plus largement, le modèle conventuel, ravivé par la restauration monastique qui s'opère après 1815, est sans cesse présent dans l'organisation des maisons et dans les mots d'ordre du père, notamment à propos de l'esprit de famille, d'obéissance dans la confiance et l'auto-contrôle, du travail collectif qu'il impose aux frères et aux enfants. Pour ceux-là, sa conception de l'enfance et son action le rapprochent aussi des expériences anciennes de Vincent de Paul, qui voulait amener à Saint-Lazare de jeunes « libertins » confiés par leurs parents, ou de Charles Démià à Lyon, qui s'était consacré à l'éducation des enfants pauvres à partir de 1665 pour préparer des ouvriers instruits, sages et industriels<sup>35</sup>. Cependant, le bricolage et l'évolution incessante de l'institution du père Rey viennent aussi d'une prise en compte des attitudes et des réactions des enfants, ce qui nous amène au rôle fondamental des acteurs.

### *Le jeu des acteurs*

Souvent oublié ou occulté dans l'historiographie des refuges et des maisons de correction, cet aspect est pourtant fondamental pour comprendre l'histoire interne d'une institution, surtout lorsque son aspect est aussi fluctuant et son itinéraire aussi chaotique que celle du père Rey : oeuvre pionnière en 1835, quasi brisée en 1848, au sommet des réputations à la fin des années 1860, devenue scandaleuse en 1888. Ce poids des acteurs ne concerne pas que les enfants, paradoxalement les moins étudiés de près,

33. *Rapports annuels...*, p. 33, 41, 91, 100, 162, 170, 177 ; Paul GERBOD, *La vie quotidienne dans les lycées et les collèges au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1968, p. 100-103.

34. *Manuel à l'usage des séminaires*, Lyon, 1815 ; J. BAROU, « Le petit séminaire de Verrières », *Bulletin de la Diana*, 1980, p. 283-320 ; André LEISTENSCHNEIDER, *Un petit séminaire du diocèse de Lyon : l'Argentière*, Lyon, Vitte, 1965, p. 70-86, 119-149 (Rey est passé par Verrières et l'Argentière).

35. Bernard DELPAL, *Le silence des moines, les trappistes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1998 ; G. GUYON, « Saint Vincent de Paul et l'internement des mineurs au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1992, 1, p. 5-19 ; Jean-Pierre GUTTON, *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, 1971, p. 384-392.

mais aussi les pères et les frères. Or ces trois groupes sont divisés en leurs sein tout en étant liés entre eux par une interaction continue des attitudes.

Rey n'est pas le seul prêtre engagé dans l'expérience. Il est même en retrait en 1835 par rapport à d'autres qui se retirent ensuite d'eux-mêmes ou qu'il écarte pour prendre en main l'affaire. Il impose ses projets, sa direction et ses bifurcations à des prêtres plus jeunes, de plus en plus nombreux à venir le seconder au fur et à mesure de la renommée. Il reste que les différences d'attitude sont évidentes. Elles se décèlent bien en deux occasions, du vivant de Rey et d'abord à Oullins après son départ pour Cîteaux en 1846. Les successeurs se montrent moins exigeants en matière de discipline, d'éducation et d'hygiène, si l'on en croit des inspections plus défavorables, plus laxistes en ce qui concerne les comptes rendus auprès des notables ou de l'administration, moins préoccupés par les placements après séjour et moins patients envers les détenus récalcitrants qu'ils préfèrent vite transférer en prison ou en colonie correctionnelle. L'autre occasion se situe après 1870, à Cîteaux, lorsque Rey, âgé, fatigué, perturbé par l'épisode de l'occupation prussienne, laisse la main à son second, le père Donat, qui se révèle par exemple, moins soucieux d'instruction scolaire mais plus favorable à une discipline militaire rigoureuse ou à des peines sévères. La mort de Rey en 1874 permet une lutte fratricide entre Donat, le successeur désigné, sans charisme mais prétendant au pouvoir absolu, et les autres pères. Les conflits portent sur le partage des pouvoirs, la gestion des biens, voire l'attitude hétérodoxe de certains, dont Donat que ses ennemis disent attiré par les charmes de la supérieure des Petites Sœurs de Saint-Joseph, la branche féminine de l'œuvre. Les règlements de compte, les démissions forcées, les mutations et les rétrogradations se multiplient, provoquant la quasi-sécession de la maison de Saint-Genest-Lerpt à partir de 1879 et une révolte des frères en 1885, fomentée par Donat pour reprendre le pouvoir. Le résultat est une moindre attention aux enfants et aux exigences croissantes de l'administration, d'où des rapports défavorables, même si d'autres causes interviennent, et des retards à satisfaire les demandes. Plus importante est la modification inavouée de l'œuvre avec des pères de moins en moins sur le terrain, réfugiés en leurs bureaux, laissant le champ libre aux frères par qui arrive le scandale de 1888. L'étude des stratégies et divergences individuelles est bien fondamentale pour déceler le vécu derrière la permanence des décors et des discours. Montrer l'importance et l'originalité du fondateur par rapport à ses disciples, à condition de prouver la disparité des trajectoires, ce n'est pas tomber dans le piège d'une hagiographie religieuse portant les créateurs au pinacle de la béatitude ou de la sainteté. Nous avons vu que les divergences existent du vivant de Rey et les exemples contemporains, de l'abbé Pierre à mère Thérèse, montrent que la fondation d'une oeuvre exige une énergie peu com-



mune, pas toujours partagée par les successeurs. Comme dans beaucoup d'entreprises, religieuses, sociales, économiques, portées à bout de bras par un individu, Rey n'a pas su choisir ses héritiers<sup>36</sup>.

De leur côté, les frères sont assez mal connus jusqu'aux années 1880 où l'État exige la constitution de dossiers d'agrément. Toute sa vie, Rey peine à trouver des éléments alliant moralité, dévouement, instruction, connaissances professionnelles, et acceptant d'affronter l'ampleur et la difficulté de la tâche. Il soumet les prétendants à rude épreuve et n'hésite pas à ralentir le développement de l'œuvre pour prendre le temps de les former<sup>37</sup>. Cela n'empêche pas les désertions et les problèmes, notamment avec les frères peu contrôlables, envoyés dans les prisons de Lyon ou du département du Nord dans les décennies 1830-1840, certains s'adonnant au vol ou à la pédophilie. Toutefois, les problèmes existent aussi dans les refuges car Rey se montre presque satisfait de la tragédie de 1848 qui lui permet de faire le tri, de laisser partir les moins vaillants ou ceux de moralité défaillante<sup>38</sup>. Il reste que la vie commune, la surveillance et la poigne du père semblent limiter les débordements des frères, le plus souvent de modestes ruraux, soit de passage quelques années sur la route de l'exode rural, soit attachés à l'œuvre jusqu'à leur mort, mais rarement d'anciens colons ou condamnés au passé douteux. Après Rey, le conflit entre les pères change la situation. Dès 1875, des frères découragés par une ambiance déjà déplorable demandent à l'évêque la permission de partir. Les autres profitent des querelles pour obtenir une participation aux affaires et une amélioration de leur condition par une promotion au rang de surveillants ne travaillant plus, remplacés par des contremaîtres laïcs. Le relâchement du contrôle quotidien de la part des pères, un recrutement désormais hâtif, peu exigeant, d'hommes très jeunes, mal formés, douteux, et la révolte de 1885 accentuent l'émancipation des frères et libèrent l'arbitraire envers les enfants : peines prononcées sans prévenir les pères, châtiments corporels et actes de pédophilie semblent se développer, notamment après 1885<sup>39</sup>. On ne peut fixer avec précision les étapes de cette dégradation, qui transforme les frères en surveillants au pouvoir discrétionnaire, tant les textes publics de la société religieuse restent silencieux pour maintenir la fiction de la fidélité aux idées fondatrices de l'œuvre. Ce ne sont d'ailleurs pas non plus les rapports de l'administration qui l'apprennent avant 1888, mais quelques libelles privés de pères se livrant à des règlements de compte dignes d'un Far West de légende.

36. Sur tout cela, Éric BARATAY, « Affaires de mœurs... », *op. cit.*

37. BML, 110 823, *Compte rendus...*, 1838, p. 4, 1841, p. 10, 1842, p. 5 ; Archives de Montgay, *Œuvre...*, 1838, p. 1-3.

38. Voir la correspondance de Rey dans Roger Garraud, *op. cit.*, p. 163-246 ; Christian CARLIER, *op. cit.*, p. 272-274.

39. Archives de l'évêché de Dijon, 1 D 11/13, 14, frère Sylvain à Mgr Rivet, 20 octobre 1875 ; BML, 129 679, *Compromis d'arbitrage...*

Les gestes des enfants n'ont été guère étudiés par les historiens parce que les documents privés, religieux, administratifs parlent beaucoup des dispositions et des intentions, peu des pensionnaires, parce que les dossiers individuels n'existent pas ou ne sont pas encore accessibles, parce que l'accent porté sur les structures, qu'on veut saisir par les décors et les discours, a fait délaissé cet aspect. Il est pourtant possible d'appréhender un certain vécu en croisant textes et statistiques. Cela ne permet pas de broser des portraits mais de souligner l'hétérogénéité des attitudes des enfants, ce qui entraîne en retour des réactions adaptées de la part des pères.

Prenons l'époque de Rey. À l'ouverture du refuge d'Oullins, les libérés de prison sont rétifs à gagner cet asile du repentir conçu comme un sas d'adaptation à la liberté. Ceux qui sont placés de force s'évadent ce qui oblige à abandonner l'expérience. La concentration des efforts sur les pauvres, orphelins ou confiés par les parents, semble susciter une ambiance de consensus : les punitions et les évasions sont rares ; aucun ne s'échappe lors des inondations de 1840, les enfants aidant même les frères à reconstruire les murs effondrés ; certains demandent leur réintégration pour améliorer leur formation. Pour eux, le refuge est plus une école d'apprentissage qu'une maison de correction, avec une discipline de travail semblable à celle de l'industrie de l'époque. À partir de 1841, la situation change du fait de l'arrivée massive d'abandonnés vagabonds et de placés en correction paternelle. Une partie d'entre eux refuse l'internement et le travail, endommage les machines, s'évade. Rey durcit la discipline et la surveillance (costume), réduit le nombre des entrées pour intégrer les entrants dans des groupes bien constitués, instaure un système de punition et d'émulation. Les évasions diminuent dès 1844 ; les cellules, créées en 1843, sont vides en 1846<sup>40</sup> (et ne sont plus utilisées jusqu'à ce que l'administration les réimpose à Oullins ou les fasse créer à Cîteaux en 1852). Intériorisation du travail, de la discipline, de la communauté, comme le suggéreraient des retours volontaires d'évadés, ou simple réduction par la force des individus rétifs ? Il est impossible de trancher et les textes montrent des relations contrastées avec Rey : fort attachement des uns, haine des autres qui conduit jusqu'à une tentative d'empoisonnement.

On retrouve la même complexité à Cîteaux. L'arrivée des détenus de l'État en 1850 bouleverse une vie organisée autour d'enfants placés par les parents. L'indiscipline, les vols, les évasions se multiplient jusqu'en 1853. Le père Rey réagit par une première militarisation de la vie quotidienne (sections, colons-adjudants), des punitions immédiates (cellules, pain et eau), le transfert en centrale des récalcitrants, et surtout un développement de l'émulation pour faciliter l'adhésion à la communauté (notes, récom-

40. Bibliothèque municipale de Lyon, 110 823, *Compte rendu...*, 1836, p. 10, 12, 1838, p. 3, 6-7, 1839, p. 12, 1841, p. 4-6, 1842, p. 4, 1843, p. 4-6.

penses honorifiques et pécuniaires, charges spéciales). Or, la part des bonnes notes progresse dans la décennie 1850 (du quart à 70 % des effectifs). Il n'est nul besoin de soupçonner une quelconque manipulation des chiffres car les évasions, les peines et les transferts régressent fortement vers 1855 tandis que toutes ces statistiques ne cachent pas des rebonds ultérieurs que nous verrons plus loin. Cela montre plutôt les effets du processus de remodelisation : si la discipline génère la soumission, la structure familiale, avec la volonté de se mêler aux enfants, de partager leur condition et leurs tâches, la pédagogie de l'émulation, l'autarcie, l'incorporation des nouveaux dans des sections d'anciens semblent susciter une intégration consentie des normes, une autorégulation des conduites, une acceptation du modèle proposé. S'y ajoutent des conditions d'alimentation, d'hygiène, d'éducation, supérieures à celles des milieux d'origine, de la région environnante, des prisons et des autres colonies pénitentiaires. Tout cela distingue nettement Cîteaux de l'enfer existant en d'autres établissements<sup>41</sup>. Le fait que les détenus de l'État des années 1850 sont surtout de simples vagabonds et mendiants, semble faciliter l'osmose avec les enfants placés par les parents, comme le suggèrent des exemples inverses.

À partir de 1857, l'État réduit les envois en colonies pour des raisons budgétaires et les concentre sur les enfants arrêtés pour vols, qui représentent environ 70 % des effectifs des détenus à Cîteaux dans la décennie 1860. Le nombre d'infractions (indiscipline, vol, menace) par enfant connaît alors un pic entre 1858 et 1860, preuve que l'intégration ne se fait pas sans heurts pour ces enfants moins malléables, plus difficiles et récalcitrants. Rey réagit par une militarisation plus poussée (effectifs en sections et escouades, marche au pas et en musique, gymnastique alors liée à la vie militaire), par quelques transferts supplémentaires mais sans réactiver les peines de cellule ou de pain et d'eau. Une situation plus calme s'installe dès les premières années de la décennie 1860. Elle est sans doute liée à l'efficacité des méthodes de Rey, à l'intégration individuelle des normes mais aussi au recul du nombre et de la part des détenus au profit d'enfants pauvres ou en correction paternelle, placés par les parents, ou d'orphelins confiés par les hospices. Ces deux catégories deviennent majoritaires en 1863 à la suite des recrutements opérés par Rey pour compenser la perte financière suscitée par la politique de l'État. Ces enfants (plus calmes ?) semblent influencer les autres.

C'est l'inverse qui se produit lorsque que l'État envoie à nouveau plus d'enfants à partir de 1866 et oblige Rey à réduire la place des autres (14 % en 1870). En raison de sa renommée, Cîteaux reçoit aussi en 1866-1867

41. Alain VILBROD, « Derrière les hauts murs des maisons de correction. Figures de bagnes d'enfants en Bretagne au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles », in *L'enfant et la société bretonne*, Saint-Thégonnec, La Grange aux Livres, 1999, p. 85-102.

des détenus venus de colonies fermées pour déficience ou balayées par des révoltes, ainsi qu'en 1869 des « articles 66 » très récalcitrants et des « articles 67 ». Ce retournement rapide de situation met à mal la politique d'intégration de Rey. Infractions, évasions, refus de travailler augmentent en 1869-1870 et incitent les pères à recourir de nouveau aux transferts en prison et aux peines de cellule. La guerre et l'évacuation partielle de la colonie arrêtent cet épisode. Toutefois, celui-ci révèle que le régime instauré par Rey, basé sur le consentement individuel et la cohésion du groupe, est adapté aux enfants malléables mais fragile face aux résistants. Il reste que cet épisode et les précédents montrent bien que les enfants, par l'hétérogénéité de leurs origines et de leurs réactions, changent sans cesse le vécu, donc le visage réel de l'institution<sup>42</sup>.

L'hétérogénéité est encore présente après la sortie. Quelques-uns (1,5 à 7,5 % dans les années 1860) demandent à rester pour terminer l'apprentissage ou par absence de famille. Certains reviennent peu après, percevant la colonie comme un refuge face à une société trop dure. Avec les autres, des relations épistolaires persistent les premières années en étant très variables selon les générations (60 % des sortis de 1858, 4 % pour 1861), les lieux de placement (les ruraux plus que les urbains) et sans doute les origines et le parcours à la colonie. Si certains, sûrement en priorité les évadés et les récidivistes pourtant moins nombreux que dans la plupart des colonies et des prisons, vivent leur séjour comme une répression, d'autres dévoilent dans leurs lettres une nostalgie du séjour, de l'affection du père, de l'ambiance de famille, bien que certains avouent avoir été impatients de la quitter et seulement reconnaissants par la suite, à l'épreuve de la vie. D'où des visites lors des fêtes de la colonie ou lors de passages dans la région, notamment de ruraux proches ou de bénéficiaires d'une position sociale confortable<sup>43</sup>. Mais au début des années 1870, Rey recueille aussi des enfants d'anciens colons restés pauvres et ayant du mal à nourrir une famille nombreuse. D'où aussi, la présence d'anciens colons (détenus? placés? ayant réussi?) aux funérailles de Rey, lors des commémorations ultérieures à Cîteaux, et l'organisation par d'autres, en région parisienne, d'un banquet annuel à sa mémoire dans les années 1870-1880<sup>44</sup>.

42. Éric BARATAY, *op. cit.*, chap. IV-VI.

43. *Rapports annuels...*, p. 50-54, 71, 78, 86, 94, 102, 109-110, 124, 137, 164 : lettres et visites de colons.

44. Textes dans Laurent BÉRERD, *Inauguration de la statue du Père J. Rey, Cîteaux, 1881*, p. 17-18, 34.

## De l'histoire au politique

Ainsi, l'institution du père Rey montre l'importance des acteurs au quotidien, une importance peut-être plus forte qu'ailleurs du fait du statut privé de l'œuvre mais qui est tout aussi réelle ailleurs comme dans ces colonies publiques de la même époque qui ne respectent guère les règlements nationaux (manque de moyen ou résistance du personnel?). Toutefois il faut que les historiens veuillent bien la chercher pour la faire apparaître. L'œuvre de Rey montre aussi que la lecture d'une répression totalitaire en reste trop souvent au décor et au discours mais n'atteint pas le vécu, le changeant, le mouvant de tous les jours. On ne peut réduire cette expérience à une répression, une spoliation des identités comme cela a été souvent fait pour d'autres maisons de correction en ne retenant que le sens négatif de la discipline, en confondant le concept d'ordre avec celui de contrôle et de domination, le système total avec l'oppression. Les colonies du père Rey ne sont pas de simples maisons de répression et de redressement. Il existe une demande des parents pour confier leurs enfants et un désir, chez une partie de ces derniers, de discipline, de formation, d'appartenance à un groupe, de participation, ainsi qu'une reconnaissance pour l'amélioration des conditions de vie ou la formation prodiguée. Pour ceux-là, les colonies sont des agents de protection sociale, de légitimation des individus vis-à-vis de la société et d'intégration en son sein. Expliquer cela uniquement par la réussite du processus de normalisation ou par le syndrome des enfermés, c'est réduire les individus à l'état d'automates façonnables à volonté, négliger leurs réactions, oublier les résistances ou les besoins de dépendance, les adaptations réciproques. Ainsi, pour Rey la discipline n'a rien d'aveugle et de mécanique. Elle doit être acceptée grâce à un dialogue associant franchise, paternalisme, autorité, grâce à un effort d'ajustement aux désirs et aux besoins des enfants.

L'historien des maisons de correction a tout à gagner à dépasser une lecture trop uniforme, mécanique pour différencier les lieux disciplinaires, montrer la possibilité d'interaction des individus, les raisons des résistances mais aussi les facteurs positifs d'attachement comme cela a été fait pour d'autres institutions<sup>45</sup>. Il a d'autant plus intérêt à le faire s'il veut participer au débat citoyen. Car, avec la montée de la petite délinquance, le discours sur la répression totalitaire d'avant 1945 et l'irréversible passage à la prévention est de moins en moins audible par le reste de la société. N'a-t-on pas vu, aux élections présidentielles de 2002, le principal candidat de gauche avouer sa naïveté » à propos de la petite criminalité et se rallier à la (re)création de centres fermés, balayant ainsi d'un revers de main quarante

45. Sabina LORIGA, *Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Menta, 1991.

ans de littérature philosophique ou historique sur le sujet ? Si les associations tentent depuis de raviver les slogans de la lecture foucauldienne, on voit bien que les élus locaux de gauche y adhèrent de moins en moins. À notre avis, s'il veut retrouver une crédibilité et de l'audience auprès du reste de la société, l'historien, et plus largement l'intellectuel, doit abandonner le discours ronronnant pour une lecture neuve et dérangeante. Or que montre l'institution du père Rey ? C'est la réalité et l'importance des réactions des enfants qui sont loin d'être totalement contrôlés, façonnés, repétris dans leur tête et leur chair mais qui se répartissent sur un continuum d'attitudes allant du refus à l'adhésion, de l'évasion au désir de rester. C'est l'extrême diversité du vécu dans un établissement, entre deux maisons d'une même institution, ou avec les établissements extérieurs. C'est la difficulté à adapter sans cesse les cadres à l'hétérogénéité des enfants, à installer et préserver un encadrement compétent et irréprochable, à assurer une surveillance extérieure efficace. Autrement dit, le danger qui guette au quotidien les centres de correction, ce n'est pas le totalitaire mais l'arbitraire.